

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÉSOLUTION CA26 250129
PPCMOI
100 AVENUE DES PINS**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté la **résolution CA26 25 0129 autorisant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, la modification d'un PPCMOI existant (résolution CA07 0447) pour le 100, avenue des Pins Est afin de permettre la consommation d'alcool dans la salle de spectacle, la salle de répétition, le foyer, le salon vert et dans les loges en usage complémentaire à la salle de spectacle;**

QUE cette résolution entrera en vigueur à la date de la publication de l'avis signé par le greffier;

QUE cette résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 5 mai 2026.

La secrétaire d'arrondissement,
Me Karen Loko

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION CA26 25 0129

PPCMOI

100 AVENUE DES PINS

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que **l'avis d'entrée en vigueur de la résolution CA26 25 0129 autorisant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, la modification d'un PPCMOI existant (résolution CA07 0447) pour le 100, avenue des Pins Est afin de permettre la consommation d'alcool dans la salle de spectacle, la salle de répétition, le foyer, le salon vert et dans les loges en usage complémentaire à la salle de spectacle, a été publié le 5 mai 2026** sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 5 mai 2026.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko